Mode d'emploi ÉTABLISSEMENTS



Le Challenge Mobilité a pour objectif de réduire l'impact environnemental et le risque routier des déplacements domicile-travail

1. **Faire tester au moins une fois** dans l'année un **mode alternatif** aux autosolistes réguliers.
2. **Communiquer** auprès des salariés sur les **solutions possibles** pour les trajets domicile-travail.
3. **Evaluer les pratiques des salariés** sur le trajet domicile-travail pour ainsi estimer les résultats d'un Plan de Déplacements d'Etablissement.

COMMENT ÇA MARCHE

Tous les établissements situés en Rhône-Alpes sont concernés qu'ils soient publics, privés ou associatifs et quelles que soient leurs tailles. Un site d'un établissement multi-sites peut très bien s'inscrire isolément. Tous les salariés temporaires et permanents, travaillant le 5 juin 2014, peuvent participer.

LE RÔLE DU RÉFÉRENT D'ÉTABLISSEMENT

- Inscription sur la plateforme web : **challengemobilite.rhonealpes.fr.**
- Communication en interne
- Le 5 juin 2014, comptabilisation du nombre de salariés venus en transports en commun, en covoiturage, à vélo, à pied, ou en combinant plusieurs modes.
- Organisation d'animations (conseillé) : accueil convivial des salariés, stands d'information, démonstrations...
- Enregistrement des résultats sur la plateforme web jusqu'au 17 juin 2014.

CÉRÉMONIE ET REMISE DES PRIX

La mobilisation des salariés sera récompensée, les établissements qui ont le plus fort taux de participation sont gagnants (salariés venus en mode alternatif / salariés présents le jour du challenge). En cas d'égalité, le nombre de km en report modal départagera les ex-aequo. On donne une chance aux établissements qui ne comptent pas habituellement beaucoup «d'alternatifs», mais qui réussissent à faire essayer un mode alternatif à leurs salariés, à cette occasion. **Les lauréats régionaux seront récompensés le 1er Juillet 2014 à l'Hôtel de Région**.
Des cérémonies locales peuvent être organisées par les Relais locaux et leurs partenaires.

CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

Pour tenir compte des différences de dessertes en transport en commun 3 catégories sont définies :

1. Métropoles : Grenoble, Lyon, Saint-Etienne...
2. Villes moyennes, dotées d'un réseau de transport urbain (ex : Chambéry, Vienne...)
3. Petites villes et territoires ruraux, sans réseau de transport urbain (ex : Feurs, Moûtiers...)

Au sein de chaque catégorie, 3 lots sont remis à un petit, un moyen, et un grand établissement.

Au niveau local des catégories et des critères de classement spécifiques peuvent être mis en place.

Dans chaque département un Relais local aide les participants. Les coordonnées mail et téléphoniques des Relais sont indiquées sur la plateforme web !

AU TRAVAIL J'Y VAIS AUTREMENT
challengemobilite.rhonealpes.fr

